

SALLE DES FETES Tarif du 1 février 2019	RESIDENTS ou ASSOCIATIONS MEILLONNAS		Entreprises de Meillonas particuliers et associations extérieures à Meillonas Particuliers de Meillonas pour une activité lucrative		Entreprises ou comités d'entreprises extérieurs à Meillonas	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
SALLES						
ensemble des salles (sauf cuisine et bar) (353 m ² + 74 m ²)	578 €	870 €	806 €	1 214 €	880 €	1 322 €
salle principale et annexe (250 m ² + 103 m ²)	545 €	795 €	780 €	1 171 €	832 €	1 249 €
salle principale (250 m ²)	328 €	490 €	463 €	697 €	500 €	775 €
salle annexe (103m ²)	250 €	370 €	343 €	565 €	380 €	567 €
salle de réunion (74m ²)	97 €	140 €	136 €	208 €	146 €	218 €
EQUIPEMENTS	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Cuisine + chambre froide	84 €	125 €	117 €	176 €	126 €	188 €
Bar (seulement gde salle)	42 €	62 €	60 €	89 €	62 €	94 €
Vaisselle (par tranche 40 couverts)	20 €		20 €	30 €	20 €	30 €
Sonorisation	84 €		116 €	178 €	124 €	188 €
Vidéo	57 €		78 €	116 €	87 €	156 €
DIVERS						
Option Ménage Complet	200€ salles complètes 80€ salle annexe		200€ salles complètes 80€ salle annexe		200€ salles complètes 80€ salle annexe	
Ménage cuisine à refaire	80		80		150	
Vaisselle à refaire	60		60		60	
CAUTION	500,00 €		500,00 €		500,00 €	
CASSE	Facturée		Facturée		Facturée	
ASSURANCE	à présenter obligatoirement		à présenter obligatoirement		à présenter obligatoirement	

La location ne sera véritablement effective que lorsque le paiement complet sera encaissé par la mairie au nom du Trésor Public

les associations de Meillonas bénéficient-une fois par an-d'une location des salles(sauf salle de réunion gratuite)-y compris la vaisselle-au tarif de **154€ + forfait chauffage**

ce tarif n'est accordé aux sociétés que si la demande en est faite au moment de l'établissement du calendrier et sous réserve de l'accord du conseil municipal

un forfait de **50 €** est rajouté à la facture pour le chauffage pendant la période du 1^o octobre au 30 avril, **15 €** la salle de réunion, **1/2 tarif** les jours suivants

Les locataires n'ayant pas pris l'option ménage dans leur contrat et rendant les salles, la vaisselle et le matériel dans un état nécessitant l'intervention d'un agent communal se verra facturer un supplément de **40 €** par heure de ménage et / ou de nettoyage,,,,,